

Fonctionnement et procédure

Prêt REER-RAP La Capitale

Formulaires à remplir (fichiers PDF)

- Contrat de prêt REER-RAP
- Demande d'adhésion-Instruction RER (pour RAP)
- Régime d'accèsion à la propriété (RAP) – Demande de retirer des fonds d'un REER (T1036)

Document requis

- Avis de cotisation de la dernière année confirmant la disponibilité du montant emprunté

Frais d'administration

Les frais d'administration exigés pour le « Prêt REER-RAP » sont de 285 \$, peu importe le montant de l'emprunt, et le chèque doit être libellé à l'ordre de La Capitale assureur de l'administration publique. Le chèque ne doit pas être postdaté, mais encaissable à la date de réception.

Envoi des documents

Tous les documents mentionnés doivent être envoyés à :

La Capitale
Service épargne et services financiers
625, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 2G5

Le Service administration épargne et services financiers ouvrira un dossier et procédera aux étapes suivantes :

1. Sur réception des documents complets et conformes, le Service épargne et services financiers effectuera le placement et le prêt associé.
2. Un contrat de rente-épargne et un certificat de placement sont expédiés au client. De plus, le courtier peut visualiser le portefeuille du client dans l'Espace conseiller.
3. Le feuillet d'impôt est délivré dans les 60 premiers jours de l'année. Il s'agit d'un feuillet T4RSP qui confirme le retrait du REER (il n'y a pas de retenue d'impôt à la source, car le retrait est effectué dans le cadre du RAP). Le client recevra un feuillet d'impôt dont le montant comprend le capital et les intérêts versés.

Si le client désire annuler sa demande alors que le prêt a déjà été remboursé, il devra vérifier les mesures fiscales auprès du gouvernement.

Les frais d'administration de 285 \$ ne sont pas remboursés lorsque le prêt est annulé.

Montant maximum

Le montant maximum pouvant être retiré d'un REER aux fins du Régime d'accèsion à la propriété (RAP) est de 25 000 \$. Toutefois, à des fins administratives, La Capitale a fixé la limite du prêt REER-RAP à 24 500 \$. Par exemple, pour un prêt de 24 500 \$, des intérêts de 241,64 \$ s'ajoutent. Votre feuillet fiscal indiquera une somme de 24 741,64 \$. Si vous effectuez des retraits dans plusieurs institutions, vous devez tenir compte de ce calcul.

Remboursement du RAP

Les mêmes règles fiscales s'appliquent pour le remboursement du RAP même lorsque les sommes ont été empruntées.

<http://www.cra-arc.gc.ca/rap/>

Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec votre agent général ou écrire à solution@lacapitale.com.

1. PRÊTEUR

La Capitale assureur de l'administration publique inc.
625, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 2G5
Numéro de permis : 16161

2. EMPRUNTEUR

Homme Femme

Nom _____ Prénom _____

N° rue _____ Appartement _____ Ville _____

Province _____ Code postal _____ Téléphone (le jour) _____

Date de naissance (AAAA/MM/JJ) _____ Numéro d'assurance sociale _____

Employeur actuel _____ Poste occupé _____

3. CONDITIONS

**Maximum
24 500,00 \$**

La date doit correspondre à la date de signature du formulaire de demande d'adhésion.

L'emprunteur ne doit pas être propriétaire de l'habitation admissible plus de 30 jours avant le retrait du REER. Le retrait du REER ne doit pas être effectué avant la 91^e journée.

- Prêt personnel à demande à taux d'intérêt fixe
- Placement CPG REER non rachetable de terme 90 jours
- Le taux d'intérêt annuel sur le prêt = le taux d'intérêt annuel sur le CPG, soit 4 %

Montant demandé : _____

4. REPRÉSENTANT

Homme Femme

Nom _____ Prénom _____

Code du courtier _____ Agent général _____

Téléphone (le jour) _____ Courriel _____

5. DOCUMENTS REQUIS

- Demande d'adhésion – Instruction
- Formulaire de retrait RAP (T1036)
- Chèque pour frais d'administration de 285 \$ à l'ordre de La Capitale assureur de l'administration publique

REMETTRE UNE COPIE DU CONTRAT DE PRÊT À L'EMPRUNTEUR

6. DÉCLARATION DE L'EMPRUNTEUR ET INSTRUCTIONS

Cette demande d'emprunt est effectuée dans le cadre du RAP, comme prévu à l'article 146.01 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le produit de ce prêt sera déposé dans un régime enregistré d'épargne-retraite émis en mon nom par La Capitale assureur de l'administration publique inc. (La Capitale) et enregistré sous le numéro de régime REER 220-013.

À l'expiration des 90 jours, veuillez procéder à la fermeture de mon REER et rembourser le prêt à même le produit du rachat REER.

Je reconnais que cette demande de retrait ne peut être révoquée sans l'autorisation écrite préalable de La Capitale et je reconnais que je ne peux prétendre à aucune compensation et que je n'ai aucun droit contre La Capitale. Sans limiter ce qui précède, toute conséquence fiscale ou légale préjudiciable et tous les frais de comptabilité ou autres coûts que je peux être susceptible d'assumer à la suite de ce retrait ne peuvent être imputables à La Capitale de quelque façon que ce soit.

J'autorise également La Capitale, une fois le retrait effectué, à procéder au remboursement intégral du prêt en capital et intérêts, après avoir retenu à la source les impôts fédéral et provincial obligatoires en vertu des lois fiscales, s'il y a lieu.

Je m'engage à signer tout document relatif à cette transaction afin d'y donner plein effet.

7. PRÊT

Je soussigné reconnais devoir à La Capitale assureur de l'administration publique inc. (La Capitale) la somme de _____ dollars (_____ \$) (le capital prêté).

Le produit de cet emprunt sera utilisé pour l'acquisition auprès de La Capitale d'un contrat de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP).

La somme prêtée sera remboursée à même le produit du REER souscrit.

L'intérêt calculé sur la somme prêtée à compter de ce jour jusqu'au jour du remboursement sera le même que celui payé au contrat de REER.

Je consens à rembourser le capital prêté et les intérêts courus à la demande de La Capitale.

J'autorise La Capitale à procéder immédiatement à l'émission du REER à même l'emprunt.

8. DÉCLARATION

L'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions et modalités du présent contrat et atteste que tous les renseignements qui y sont contenus sont véridiques, exacts et complets en tout point. L'emprunteur accuse réception d'une copie du contrat.

X

Signature de l'emprunteur

_____ Date (AAAA/MM/JJ)

X

Signature du conseiller en sécurité financière

_____ Date (AAAA/MM/JJ)

REMETTRE UNE COPIE DU CONTRAT DE PRÊT À L'EMPRUNTEUR

Demande d'adhésion – Instruction

Régime d'épargne-retraite (RER)

À être utilisé uniquement dans le cadre du programme
« Régime d'accèsion à la propriété » (RAP)

1. RENSEIGNEMENTS

Nouveau client
ou
 Client actuel

Preneur cotisant
ou
 Conjoint cotisant (Remplir la section Identification du conjoint)

N° de client : _____

2. IDENTIFICATION DU PRENEUR

Nom _____ Prénom _____ Profession (obligatoire) _____ Sexe : M F
 Adresse (n°, rue, appartement) _____ N° d'assurance sociale _____
 Ville _____ Code postal _____ Date de naissance _____
 Année _____ Mois _____ Jour _____
 Employeur (actuel ou passé) _____ Adresse de l'employeur _____

3. IDENTIFICATION DU CONJOINT – À REMPLIR UNIQUEMENT S'IL S'AGIT D'UN REER CONJOINT COTISANT

Nom _____ Prénom _____ Profession (obligatoire) _____ Sexe : M F
 Adresse (n°, rue, appartement) _____ N° d'assurance sociale _____
 Ville _____ Code postal _____ Date de naissance _____
 Année _____ Mois _____ Jour _____
 Employeur (actuel ou passé) _____ Adresse de l'employeur _____

4. DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Succession du preneur

5. PROVENANCE DES FONDS

Prêt REER – RAP _____ \$

Nom de l'emprunteur _____ Montant _____

VEUILLEZ REMETTRE UNE COPIE AU CLIENT

6. INSTRUCTION DE PLACEMENT

CPG		\$	90 jours	Simple	NR
Produit	Montant		Indiquer le terme choisi	Intérêt	Non rachetable

7. GARANTIE DE TAUX

La politique d'attribution de taux consiste à garantir au client le taux à la signature pourvu que l'écart entre cette date et la réception des sommes n'excède pas la limite établie entre la date de la signature et la réception des sommes. L'écart ne doit pas excéder 12 jours. Si cette condition n'est pas respectée, c'est le taux en vigueur à la réception des sommes qui sera attribué.

8. DÉCLARATIONS DU PRENEUR ET DEMANDE D'ENREGISTREMENT

- J'ai vérifié les renseignements contenus dans cette demande et je les certifie vrais et complets.
- Je demande l'établissement du contrat rente-épargne sur la base de ces renseignements.
- Je demande à l'Assureur de procéder à la demande d'enregistrement de mon régime à titre de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en conformité avec les lois fiscales.

Faites à : _____ ce _____ jour de _____ 20 _____.

Nom du preneur (en lettres moulées)

Nom du témoin en lettres moulées

X

Signature du preneur

Nom du conseiller en sécurité financière (en lettres moulées)

X

Signature du conseiller en sécurité financière

Code

Adresse électronique

VEUILLEZ REMETTRE UNE COPIE AU CLIENT

Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété (RAP). Remplissez la section A de la partie 1 afin de déterminer si vous pouvez retirer des fonds de votre REER dans le cadre du RAP. Même si certaines conditions peuvent s'appliquer à une autre personne dans certaines situations, vous (le participant) devez vous assurer que toutes les conditions sont remplies. Pour en savoir plus sur le RAP, allez à www.arc.gc.ca/rap. **Vous devez généralement recevoir tous vos retraits RAP dans la même année civile. Le montant maximum que vous pouvez retirer est 25 000 \$.** Remplissez la partie 1 et remettez le formulaire à votre institution financière.

Partie 1 – À remplir par le participant

Section A – Remplissez le questionnaire suivant pour déterminer si vous pouvez faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP			
<p>1. Êtes-vous résident du Canada?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 2. <input type="checkbox"/> Non – Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>2. La personne qui achète ou construit une habitation admissible a-t-elle conclu une entente écrite pour le faire?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 3a). <input type="checkbox"/> Non – Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>3a). Avez-vous déjà, avant cette année, retiré des fonds de votre REER dans le cadre du RAP pour acheter ou construire une habitation admissible?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 3b). <input type="checkbox"/> Non – Allez à la question 4a).</p> <p>3b). Faites-vous cette demande en janvier dans le cadre d'une participation commencée l'année dernière?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 4a). <input type="checkbox"/> Non – Allez à la question 3c).</p> <p>3c). Votre solde remboursable de votre dernière participation au RAP était-il nul le 1^{er} janvier de cette année?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 4a). <input type="checkbox"/> Non – Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>4a). Êtes-vous une personne handicapée?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 5. <input type="checkbox"/> Non – Allez à la question 4b).</p>	<p>4b). Retirez-vous des fonds de votre REER pour acheter ou construire une habitation admissible pour une personne handicapée qui vous est liée ou pour l'aider à acheter ou construire une habitation admissible?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 5. <input type="checkbox"/> Non – Allez à la question 4c).</p> <p>4c). Vous ou votre époux ou conjoint de fait avez-vous, à un moment donné, été propriétaire d'une habitation que vous occupiez seul ou avec lui durant la période commençant le 1^{er} janvier de la quatrième année avant l'année du retrait et se terminant 31 jours avant la date du retrait?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Vous n'êtes pas considéré comme l'acheteur d'une première habitation et vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP. <input type="checkbox"/> Non – Allez à la question 5.</p> <p>5. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible a-t-elle l'intention de l'occuper comme lieu principal de résidence au plus tard un an après l'avoir achetée ou construite? Si vous achetez une habitation pour une personne handicapée qui vous est liée ou vous aidez cette personne à acheter une habitation, vous devez avoir l'intention que cette personne occupe l'habitation comme son lieu principal de résidence.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Allez à la question 6. <input type="checkbox"/> Non – Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.</p> <p>6. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible (ou son époux ou conjoint de fait) était-elle propriétaire de l'habitation plus de 30 jours avant la date du retrait?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui – Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP. <input type="checkbox"/> Non – Vous êtes admissible, remplissez la section B ci-dessous.</p>		

Section B – Remplissez cette section pour faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP			
Prénom et initiale(s)	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale	
Adresse de l'habitation admissible qui sera achetée ou construite (numéro, rue, route rurale ou numéro de terrain et de lot)			Si vous êtes une personne handicapée, cochez cette case. <input type="checkbox"/>
Ville	Province ou territoire	Code postal	Numéro de téléphone
Si vous avez répondu oui à la question 4b) ci-dessus, fournissez les renseignements suivants au sujet de cette personne :			
Nom de la personne	Lien de parenté	NAS de la personne handicapée	

Section C – Attestation			
Montant du retrait demandé _____ \$	Date requise du retrait	▶	Année Mois Jour
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.	Date	▶	Année Mois Jour
	Numéro de compte du REER duquel les fonds sont retirés		
Signature du participant _____			

Partie 2 – À remplir par l'émetteur du REER (Ne nous envoyez pas ce formulaire. Conservez-le dans vos dossiers)

Nom de l'émetteur	Numéro de téléphone	Montant du retrait (maximum 25 000 \$) _____ \$
Adresse de l'émetteur		Date du paiement du retrait ▶ Année Mois Jour

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fr.html et le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.